



Commune de Montanaire

Rapport de commission

Préavis municipal N° 18/2015: Règlement communal de police.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de Mme Lise Vulliemin et MM Vincent Fellrath, Cédric Protti, Sébastien Pasche et Jean-Michel Reist rapporteur.

S'est réunie, le 24 novembre 2015 à 19h00 à la salle communale de Thierrens, en présence de M. Jean-Michel Pidoux Municipal en charge de ce dossier.

Après nous avoir présenté et résumé le contenu de ce règlement, M. Pidoux a répondu précisément à nos nombreuses questions.

Le règlement qui nous est proposé est bien adapté à la situation rurale et villageoise de notre commune de Montanaire.

Il est complet tout en laissant une liberté d'application à la Municipalité.

En conclusion, la commission propose au conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis N° 18/2015 tel que présenté et remercie M. Jean-Michel Pidoux Municipal pour sa collaboration.

La commission: Mme Lise Vulliemin et MM Vincent Fellrath, Cédric Protti, Sébastien Pasche et Jean-Michel Reist rapporteur.

Chanéaz, le 30 novembre 2015

Mme Lise Vulliemin

M. Vincent Fellrath

M. Cédric Protti

M. Sébastien Pasche

M. Jean-Michel Reist (Rapporteur)